



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023-045

Objet :
**Tarifs appliqués au
cimetière – Exercice 2024**

Rapporteur :
Gilles FRAYSSE

Commission finances :
Le 28 novembre 2023

Convocation :
Le 6 décembre 2023

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	18
Représentés	8
Votants	26

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 12 décembre 2023 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; S. AMIRALT ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; C. SABRI ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ;

Absents représentés :

S. DAVID a donné pouvoir P. WITTERKERTH
J. DJENAIÏDI donne pouvoir à C. BOUËTARD
I. DOGBO donne pouvoir à G. FRAYSSE
C. ESTREMANHO a donné pouvoir à B. ESTREMANHO
S. JAUBERTY a donné pouvoir à M. PROVOTAL
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à I. LAFAYE
M. POINSE a donné pouvoir à F. DHONDT
J-P RICAUD a donné pouvoir à C. CRUEIZE

Absents non représentés :

A. MUSY-BRELIER ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal n°2022-063 en date du 13 décembre 2022 fixant les tarifs du cimetière à compter du caractère exécutoire de la délibération ;

VU la proposition des tarifs pour l'années 2023 ;

VU l'avis de la commission finances du 28 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs du cimetière de 5.6 % par rapport à l'année précédente, pour tenir compte de l'inflation ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

FIXE les tarifs du cimetière, à partir du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

Tarifs cimetière 2024	2024
Caveau ou pleine terre	
15 ans	160.00 €
30 ans	335.00 €

50 ans	
Columbarium	
15 ans	382.00 €
30 ans	640.00 €
Rachat plaque de fermeture	130.00 €
Taxe funéraire	
Police	28.00 €
Exhumation	136.00 €
Révision ou réduction	160.00 €
Caveau provisoire	
10 premiers jours	35.00 €
Par jour supplémentaire	13.00 €

PRÉCISE que les tarifs sont arrondis à l'euro supérieur ;

DIT que les recettes seront inscrites au chapitre 70 du budget communal ;

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 12 décembre 2023

Le Maire,

Gilles FRAYSSE